L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 15 MAI 1878. 51me Année

DUFOUR & LIMET,
Propriétaires-Editeurs.

NOUVELLE-ORLEANS,
MERCREDI 15 MAI 1878.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par Placide J. Spear, au No 46 de la rue Royale —fourneaux de cuisine, stoves, etc.

Par D. E. Morphy & Son, sur la Levée, au pied de la rue St-Joseph—600 belles foin.

FOIN.— Voir l'annonce d'encan de D. E. Morphy & Son.

L'entreprise des Jetées.

S'il est un travail qui eût dû être exécuté par le gouvernement des Etats-Unis lui-même, c'est assurément celui des jetées. Il s'agissait d'une entreprise qui affectait l'entrée et la navigation d'un fleuve ayant plus de 4000 milles d'étendue et de nombreux tributaires et desservant une vallée renfermant dix à douze millions d'habitants. C'était manquer à toutes les règles de la prudence que de donner pour ainsi dire carte blanche à un homme pour un travail aussi gigantesque. Il pouvait se tromper dans sa théorie, échouer dans l'exécution, ou se trouver arrêté par le manque de ressources, car son contrat ne lui donnait droit à recevoir d'argent qu'après l'obtention de succès partiels.

Heureusement, les résultats accomplis jusqu'ici, ont confirmé, pour le présent au moins, les promesses de la théorie sur le système des jetées. Mais il est à craindre que faute des ressources nécessaires, le capitaine Eads n'ait pas donné à ses jetées la solidité et la durée qu'un pareil travail devrait nécessairement avoir pour remplir le but proposé. Au lieu de construire ces jetées en matière résistante comme les blocs de béton qui composent les jetées de Cherbourg et de Port Said, la compagnie les a faites avec les bones du Mississippi et les saules qui bordent ses rives. Ceci explique la crainte qu'exprime, dans la lettre reproduite ci-dessous, le capitaine Eads de voir un chenal de 30 pieds sur 350 compromettre la solidité de ses murailles de limon qu'un courant trop rapide et trop profond peut miner et détruire.

Le capitaine Eads qui a accepté imprudemment un contrat onéreux quant aux termes de paiement, bien que magnifique en ce qui concerne le chiffre total à recevoir (plus de 5 millions) demande aujourd'hui deux modifications importantes à ce contrat. Il ne renonce pas, comme le bruit en avait couru, à donner un chenal de 30 pieds, mais il demande que la largeur de ce chenal de 30 pieds soit réduite de 350 à 100 pieds. La largeur entre les jetées étant de mille pieds seulement, il craint l'effet d'un courant aussi profond et aussi large.

Peut-être aussi pense-t-il que pour obtenir un pareil chenal, il faudrait dépenser des sommes telles que les bénéfices sur lesquels sa compagnie a compté, seraient trop diminués, sinon absorbés. Qui sait même s'il ne doute pas de la possibilité d'arriver à un pareil résultat ?

Il affirme qu'avec 100 pieds de largeur et 30 de profondeur au milieu du chenal, il y aurait 25 pieds de profondeur sur une largeur de 400 pieds et 22 pieds sur une largeur de 500 pieds.

Cette importante modification dans les conditions du contrat n'est pas la seule qu'exige le capitaine Eads. Les capitaux lui ont fait défaut pour solder ses travaux : il n'a encore reçu qu'un million tandis qu'il a rempli, dit-il, aux trois quarts les conditions de son contrat et il réclame un nouvel ajustement des termes de paiement afin de pouvoir payer ses dettes et achever plus promptement le travail entrepris.

En droit strict, les propositions du capitaine Eads devraient être rejetées. Mais elles ont un côté équitable qui s'accorde trop avec l'intérêt public pour qu'elles n'aient pas droit à être prises en sérieuse considération.

Il est incontestable que malgré tout ce que les sceptiques avaient dit, un résultat aussi surprenant que satisfaisant a été atteint, grâce au travail des jetées. Des navires tirant 22 à 23 pieds d'eau peuvent entrer facilement dans le Mississippi et si le chenal offre bientôt 25 pieds de profondeur, les Etats-Unis n'auront pas réellement payé trop cher les avantages réalisés pour la navigation du grand fleuve.

Le succès ainsi obtenu un an avant l'époque fixée dans le contrat, justifie donc des concessions en faveur de ceux qui ont couru les risques qu'offrait une entreprise aussi grandiose.

Nous pensons en conséquence qu'il serait juste d'avancer les époques de paiement stipulées dans le but d'aider le capitaine Eads à compléter son œuvre. Mais le gouvernement ne devra le faire qu'après avoir obtenu l'avis de ses ingénieurs les plus compétents sur la force de résistance des travaux exécutés, et sur le point de savoir s'il n'est pas à craindre qu'après la livraison complète des travaux et lorsque les jetées seront abandonnées à elles-mêmes, les résultats acquis ne disparaissent peu à peu.

Ce ne serait pas la peine que le gouvernement fédéral payât cinq millions de dollars, si, les jetées une fois achevées, le chenal devait se trouver soumis aux fluctuations que le courant du fleuve a produites, de temps immémorial, dans les passes, ou si les jetées elles-mêmes devaient être emportées ou détruites par le courant plus rapide résultant de leur construction.

En ce qui concerne la modification sur la largeur du chenal de 30 pieds, nous sommes d'avis que le gouvernement ne doit pas se hâter de l'accorder. Qu'il avance un ou deux paiements à M. Eads, cela doit suffire pour le moment et il conviendra d'attendre que l'expérience commencée se prolonge assez pour qu'on puisse se former une opinion solidement établie sur la durée des avantages du système des jetées.

S'il est parfaitement démontré que le capitaine Eads a assuré à la navigation tous les bienfaits d'un passage libre en tous temps pour les navires à fort tirant d'eau, et cela pour l'avenir aussi bien que pour le présent, il y aura unanimité pour demander que le Congrès se montre aussi libéral que possible et pour qu'il affranchisse le promoteur de la grande entreprise heureusement accomplie, des conditions inutilement onéreuses de son contrat. Avec quelques facilités dans le présent et la promesse d'un traitement libéral à la conclusion du contrat, le capitaine Eads peut poursuivre avec confiance l'achèvement d'un travail qui doit lui rapporter gloire et profit.

LE MAROC ET L'ESPAGNE.—La presse espagnole est entrée en campagne pour démontrer l'opportunité d'une annexion du Maroc, qui ne demanderait d'ailleurs, au dire de ces journaux, qu'à se laisser faire. Voici ce que dit, à ce propos, la correspondance madrilène de l'*Indépendance Belge* :

Le *Courrier militaire* prétend que les autorités anglaises de Gibraltar prennent trop de souci de la réorganisation des forces du Maroc ; que des officiers britanniques auraient visité Tanger et le Riff dernièrement. Enfin, les organes russophiles de Madrid affectent une certaine préoccupation.

Cette question, comme on le voit, a gris assez d'importance pour éveiller l'attention de l'Angleterre. Elle ne saurait, sans plus, passer inaperçue en France, les ambitions du Maroc devant nécessairement exercer une certaine influence sur celles de l'Algérie.

LOUISIANE.

Nous appelons l'attention sur un nouvel essai de culture du blé en Louisiane que signale le *Morbeville Bulletin* :

Plusieurs de nos planteurs ont essayé la culture du blé sur une petite échelle, et, selon toute apparence, avec un succès marqué. M. J. P. Guillory a six acres de blé mur, qui est très grand et de qualité supérieure.

Nous suggérons aux fermiers louisianais qui veulent cultiver le blé de demander au commissaire de l'agriculture à Washington, des semences de blé d'Egypte, qui devront convenir pour nos terres d'alluvion.

Le *Bulletin* dit qu'il y a eu une ondée bienfaisante et que la saison est délicieuse et favorable aux récoltes. Il signale le départ de plusieurs personnes de la paroisse Avoyelles pour l'Exposition de Paris.

Nous lisons dans le *Pionnier de l'Assomption* :

La récolte de maïs promet beaucoup. Pour les cannes, le plant n'est pas bien sorti, mais les habitants comptent se rattraper sur les souches qui commencent à bourgeonner. Le temps est trop froid la nuit pour que la canne pousse bien et il faudrait quelques bonnes averses.

Nous lisons dans la *Sentinelle des Attakapas* :

Les habitants du Pont-Breaux ont procédé cette semaine à l'élection des officiers de la corporation. Le ticket démocrate a été élu.

La sécheresse continue avec une persistance désespérante; quelques parties de la paroisse ont attrapé la pluie, mais le vent de Nord qui s'élève immédiatement dessèche la terre et empêche le bien que les quelques grains de pluie auraient pu faire. Les récoltes cependant ont une assez bonne apparence, et si la sécheresse voulait bien cesser, nous pourrions compter sur une excellente récolte.

Le *Méridional* dit que les travaux sont partiellement interrompus dans la paroisse faute d'eau; cependant il ajoute que le riz pousse et est très beau, et que le maïs et la canne ne restent pas en arrière.

Nous lisons dans l'*Observer de Plaquemines* :

Les récoltes sont généralement dans de bonnes conditions, bien que souffrant légèrement de la sécheresse.

Les planteurs qui ont beaucoup perdu par suite du mauvais résultat de la récolte des cannes, se plaignent amèrement des dures conditions auxquelles ils sont obligés de souscrire pour obtenir des avances, ayant à payer jusqu'à 13 et 15 pour cent pour l'argent qui leur est nécessaire pour leurs travaux.

La lettre du capitaine Eads.

Voici le texte de la lettre adressée par le capitaine Eads au *St-Louis Republican* :

"Permettez-moi de rectifier le bruit publié récemment dans plusieurs journaux, que j'ai demandé à être affranchi de mon engagement de créer un chenal de 30 pieds de profondeur dans les jetées et que j'ai abandonné l'entreprise comme étant un insuccès.

D'après les termes de la loi, j'ai jusqu'au mois de septembre de l'année prochaine pour créer un chenal de 24 pieds de profondeur. Cette profondeur sera obtenue, selon toute probabilité, dans le cours du présent mois, attendu qu'il ne s'en faut que de 3740 yardes cubes pour compléter un chenal de cette profondeur sur 250 pieds de largeur.

La commission d'ingénieurs des Etats-Unis qui, en 1874, a recommandé le système des jetées pour la passe à laquelle nous travaillons, a considéré une profondeur centrale permanente de 25 pieds comme suffisante pour les besoins du commerce et comme appropriée à l'époque de cette passe. La loi exige un chenal qui n'ait nulle part moins de 30 pieds de profondeur sur une largeur de 350.

Je pense qu'il n'est pas judicieux de créer une profondeur de 30 pieds sur une telle largeur entre les jetées, car cela peut être une cause d'avaries pour les jetées. J'ai exprimé cette opinion au comité lorsque l'on a rédigé le bill en 1875, et mon opinion n'a fait que se confirmer.

J'ai, en conséquence, recommandé que l'étendue du chenal soit réduite de façon que les trente pieds de profondeur dans la longueur du chenal ne dépassent pas cent pieds en largeur. Avec une telle largeur le chenal de 25 pieds n'aurait probablement pas moins de 400 pieds de largeur, et le chenal de 22 pieds aurait probablement 500 pieds de largeur.

Comme nous pouvons facilement augmenter le volume d'eau dans la passe et que nous n'employons pas actuellement un dixième de toute la décharge du fleuve, il dépend entièrement du gouvernement de dire si l'étendue stipulée sera maintenue ou non. Il ne prendra de détermination à ce sujet, je présume, qu'après avoir consulté ses experts spéciaux.

Le bill a été rédigé dans le but de garantir le gouvernement contre tout risque provenant soit de la destruction des travaux pendant leur exécution, soit de l'insuccès du système des jetées. Le gouvernement garanti à ces égards, l'intention des auteurs du bill a été que nous recevions, de temps à autre, au fur et à mesure que les profondeurs spécifiées seraient obtenues par des travaux permanents, un remboursement raisonnable à valoir sur nos débours. Il était, néanmoins, impossible de déterminer à l'avance quelle quantité de tout le travail il faudrait avoir accompli pour obtenir les profondeurs dont les paiements dépendaient et tandis que le coût total des travaux excéderait les évaluations primitives, la portion du tout qu'il a été nécessaire de compléter a grandement dépassé nos prévisions.

Nous demandons donc un nouvel ajustement des conditions de paiement tel qu'il nous mette à même de faire face aux dettes contractées pour l'exécution du contrat et qu'il nous procure une somme suffisante pour assurer le prochain achèvement du travail. Nous ne venons présenter cette demande qu'après que le pays a déjà profité et profite des avantages matériels du travail, et quand les rapports officiels confirment la confiance du public dans la permanence de l'œuvre, et alors qu'une adhésion plus longue aux termes oppressifs de paiement n'est plus nécessaire pour protéger le public et doit au contraire lui devenir nuisible. Nous ne demandons aucun changement qui ne laisse dans les mains du gouvernement une ample partie de notre compensation pour assurer l'achèvement de tout le travail.

Le prix total qui doit nous être payé est de $5,250,000. Nous avons achevé les quatre cinquièmes du travail et nous n'avons encore reçu qu'un million. Cela joint au fait que nous avons presque tripplé la profondeur primitive du chenal et que des navires tirant 23 pieds d'eau peuvent passer sans aucun délai, doit suffire à prouver que la stricte adhésion aux termes de paiement n'a plus de raison d'être et à démontrer l'absurdité de tous les bruits défavorables à l'entreprise.

JAMES B. EADS.

SYMPTOMES EN EUROPE.—Nous lisons dans la *Patrie* du 30 avril :

Nous croyons savoir qu'à la suite des discussions et des polémiques auxquelles a donné lieu, dans une certaine fraction de la presse étrangère, et notamment de la part de plusieurs organes officieux russes et allemands, le voyage de M. Gambetta hors de nos frontières, le gouvernement a résolu d'accentuer encore son attitude de neutralité.

Tout devra être fait, d'après les décisions prises en conseil des ministres, pour éviter les moindres actes auxquels on pourrait attacher un caractère de prétention belliqueuse. Chaque département ministériel a envoyé en ce sens des instructions spéciales aux officiers, fonctionnaires et agents qui relèvent de lui.

Malgré tous les démentis, il est certain que de très-grands et mystérieux mouvements de matériel se font depuis quelque temps sur les chemins de fer italiens. On dirait qu'il s'agit d'accumuler en un seul point tous les moyens de transport disponibles des diverses compagnies.

Le gouvernement allemand fait observer, en ce moment, nous apprend la *Gazette d'Augsbourg*, des trains blindés destinés à augmenter la force défensive des nouveaux ouvrages exécutés à Metz, Strasbourg et Ingolstadt ; on presse surtout la construction des tours qui doivent garantir le fort Kamecke, à Metz, contre les attaques qui pourraient être dirigées des hauteurs qui le dominent. C'est le dernier travail qui reste à faire pour achèver le système des fortifications adopté par le génie allemand pour la place de Metz.

Ces tours coûtent environ 250,000 fr. pièce ; elles sont munies de deux canons mobiles, du plus fort calibre, de 17 centimètres.

LES DIVERTISSEMENTS A L'OPÉRA.—Un temps splendide a favorisé hier l'inauguration des divertissements organisés à l'Opéra par les Gardes Continentaux au bénéfice du monument à élever à la mémoire de l'illustre patriote Robert E. Lee, sur la place Tivoli, à la Nouvelle-Orléans. Toutes les loges et les galeries étaient remplies de dames et de demoiselles en toilettes de bal et le coup d'œil était fort brillant.

Un orchestre dirigé par le professeur Greuling et placé aux premières a joué des airs et des marches de circonstance pendant les tableaux qui ont obtenu un très grand succès. Les Gardes Continentaux ont successivement représenté "la Capture du fort Ticonderoga par Ethan Allen", la "marche vers la vallée Forge", "Washington à Monmouth" et "Moll Pitcher à la bataille de Monmouth". Ces tableaux ont été composés avec une scrupuleuse observation de la couleur locale. Aussi ont-ils été applaudis et bisés.

Les divers morceaux des intermèdes musicaux ont été aussi fort applaudis ; savoir : le quatuor "Strike The lyre" par Mlle Ida Reiman et MM Ross, Tracy et Raymond, la ballade "Gaëlheen Mavourneen" par Mlle Reiman, le quatuor "The Knights Farewell" par MM. Ross, Tracy, Raymond et Bremer et un air de Hayda par Mme Witham.

Après l'exercice par les Gardes Continentaux, place a été faite aux danseurs et un bal très animé a terminé la première soirée de divertissements.

Des tables très élégamment décorées et tenues par des dames et des demoiselles empressées et gracieuses, attiraient les groupes dans le foyer ou des rafraîchissements ont été servis à profusion, aux prix ordinaires de la ville. Nous donnerons plus de détails sur ce département dont le caractère attrayant sera apprécié par beaucoup de visiteurs.

Le programme de la seconde soirée n'est pas moins attrayant que celui de la première, on en trouvera les détails dans la grande annonce à la seconde page. La principale partie est la "Reine de Mai," représentée par la société d'Euterpe.

Rappelons aux personnes qui iront aux trois autres soirées qu'elles trouveront pour s'en retourner des chars jusqu'à deux heures du matin.

Nous espérons qu'il y aura foule ce soir comme hier.

La tournée de M. Chotteau.

Le "Board of Trade" de Chicago a désigné un comité spécial pour entendre M. Leon Chotteau, délégué du comité français organisé en vue du traité de commerce franco-américain.

M. Chotteau a comparu devant ce comité le 9 mai 1878, et a dit :

M. le Président,
Messieurs,

Lorsque j'ai débarqué aux Etats-Unis je ne savais trop où mes pas allaient me conduire. Une nuit noire semblait m'envelopper de ses ombres. Que faire et que tenter ?

J'avais une foi absolue dans la sagesse et le bon sens du peuple américain. Tout me disait que vos compatriotes ne seraient pas rebelles à l'idée qui inspirait les membres du comité de Paris.

Cette confiance ne m'a pas trompé, puisque les grands centres manufacturiers que j'ai visités jusqu'ici m'ont assuré leur concours.

Au fond, que suis-je venu demander aux représentants de l'industrie et du commerce des Etats-Unis ? Une discussion publique, à Paris, et pendant l'Exposition actuelle, sur la question de savoir s'il ne serait pas utile, nécessaire d'établir un tarif conventionnel entre les deux pays.

Vous savez que beaucoup d'articles confectionnés chez vous restent prohibés en France par le tarif général français. Désirez-vous que ces produits échappent aux dispositions rigoureuses qui les frappent ? si oui, répondez à l'appel des législateurs et des manufacturiers de France qui vous proposent un accord pratique et durable.

Peut-être me demanderez-vous quelles concessions la France, en retour, attend des Etats-Unis.

A vous parler franchement, je l'ignore, et les membres du comité de Paris n'en savent pas plus long que moi.

Une telle déclaration vous prouve qu'aucun programme secret ne vient limiter ni gêner la liberté d'action des hommes au nom desquels je vous parle.

Depuis mon arrivée à New-York, des personnes ont beaucoup insisté sur ce point. Ces personnes, par une conséquence toute logique, semblaient compter la bonne foi de M. Meunier, président du comité français, de M. Hiélard, vice-président, des députés et des sénateurs dont vous savez les noms.

Etait-il donc impossible d'admettre que des citoyens de France pussent avoir assez de patriotisme pour créer au peuple d'Amérique :

—Envoyez-nous des délégués dont la parole ait du retentissement aux Etats-Unis, et nous examinerons loyalement avec aux dans quel sens devrait être conclu un traité de commerce pour augmenter les exportations des États-Unis en France et de France aux Etats-Unis !

Mais la routine a la vie dure. Elle ressemble au commensal qui, chassé d'un palais, se réfugie à l'office, puis sous la loge du concierge, et, expulsé de ce dernier abri, erre dans le bois sombre qui entoure Rabiqu, guettant l'occasion de regagner le crédit perdu et d'imposer de nouveau sa loi. Les critiques eussent été moins vives si nous avions offert de suivre la marche ordinaire. Cette marche, vous la connaissez. Elle se résume dans deux hommes, deux ministres, écrivant, sur le bout d'une table, et en moins d'une heure, l'acte de réciprocité qui va régler l'avenir commercial des deux nations.

Ici, dans le mouvement franco-américain, nous proposons que les termes de la convention soient rédigés par les intéressés eux-mêmes, et ensuite soumis aux ministres de Washington et de Versailles, qui n'auront plus qu'à en réclamer la ratification par les pouvoirs législatifs compétents.

Si nous nous écartons du convenu, je crois qu'on doit nous pardonner notre audace ; car nous ne voulons que résoudre, à la satisfaction générale, une question importante et servir, d'une manière plus efficace, les intérêts des deux peuples.

M. le Président, Messieurs, laissez-moi espérer que vous organiserez, sans tarder, un comité local. Ainsi Chicago apprécie le projet de réponse au comité français, et sera représenté à la convention qui aura lieu à Washington vers la fin de mai, à mon retour de San Francisco.

Cette convention, provoquée par le comité central de Washington, que préside le sénateur J. B. Kuykendall, de la Louisiane, dont MM. Wm. Williams, président, Judge A. L. Tissot, Hon. J. D. Edwards, Hon. Chas. Cavanac, Judge W. T. Houston, Hon John McCaffrey, Hon. Ed. Pilsbury, Judge N. H. Righter, Judge Walter Rogers.

Arrestation.—Hier matin, à 10 heures, Wm Cain a été arrêté par le capitaine Donovan, sur un mandat de la Première Cour de Recorder, qui l'accuse d'être entré de force, le 8 du courant, dans la maison de Geo. Harlicot et d'y avoir volé pour $89 d'objets divers. Appelé à le mandat était lancé, il était rendu au caporal à la maison centrale. Il a été mis sous caution de $2000 pour garantir sa comparution devant la Cour. Les objets volés consistaient en trois bagues d'or, une montre et 24 piastres en argent. Cain avait drogué M. Horicot, sa femme, et tous les gens de la maison avant de faire leur coup. H. Cain est le fils d'un ex-policier de Spitzbub.

Bureau de Police.—Une séance de ce Bureau a eu lieu hier soir.

La première affaire appelée a été celle du tourne-clef de la station de police centrale, David Corcoran, accusé d'avoir le 8 du mois courant laissé dans une cellule une vieille lésidaine âgée de quatre vingts ans. Corcoran a été acquitté ; sa culpabilité n'étant pas suffisamment établie.

Frank J. Darcy a comparu une seconde fois devant le Bureau sous l'inculpation d'ivresse et de provocation aux armes, assaillit et frappé un sergent de police de cour ou à la Black Maria. Ordre a été donné de l'arrêter de nouveau et la police est à sa poursuite.

Mort par hémorragie.—Hier matin sur les 7 heures et demie, un individu nommé John Schmeiler, âgé d'environ 53 ans, et polonais de naissance, vint mourir soudainement d'une hémorragie des poumons dans le cabinet du Dr Dupuytren, au coin des rues Dauphine et Hôpital. Le docteur dit que l'homme, qu'il ne connaissait pas, était entré dans son cabinet à 7 heures du matin pour le consulter et qu'il est mort bientôt après son entrée. La femme du défunt, qui demeure rue Bienville, en ayant été informée, a fait transporter le corps de son mari chez elle.

Ils entrent dans la bonne voie.—Lundi soir, un grand meeting de gens de couleur du septième ward a eu lieu à la salle Ste-Marguerite rue Tonti, entre les rues Onzaga et Abadie. Le meeting avait été convoqué dans le but de déterminer la politique que suivraient à l'avenir les votants de couleur du septième ward. Après avoir adopté une série de résolutions où sont dénoncés Hayes et les républicains qui ont participé avec lui aux fraudes commises, ils déclarent qu'ils se séparent carrément du parti républicain qui n'est plus digne de leur confiance, et qu'ils se rangent directement sous la juridiction du parti démocrate régulier de cet Etat.

Ont été admis comme membres honoraires du club organisé dans le septième ward : Gov. F. T. Nicholls, Lieut. Gov. L. A. Wiltz, Hon. Louis Bush, Hon. E. D. White, Hon. J. B. Rostes, Judge A. L. Tissot, Hon. J. D. Edwards, Hon. Chas. Cavanac, Judge W. T. Houston, Hon John McCaffrey, Hon. Ed. Pilsbury, Judge N. H. Righter, Judge Walter Rogers.

Arrestation.—Hier matin, à 10 heures, Wm Cain a été arrêté par le capitaine Donovan, sur un mandat de la Première Cour de Recorder, qui l'accuse d'être entré de force, le 8 du courant, dans la maison de Geo. Harlicot et d'y avoir volé pour $89 d'objets divers. Appelé à le mandat était lancé, il était rendu au caporal à la maison centrale. Il a été mis sous caution de $2000 pour garantir sa comparution devant la Cour. Les objets volés consistaient en trois bagues d'or, une montre et 24 piastres en argent. Cain avait drogué M. Horicot, sa femme, et tous les gens de la maison avant de faire leur coup. H. Cain est le fils d'un ex-policier de Spitzbub.

Bureau de Police.—Une séance de ce Bureau a eu lieu hier soir.

La première affaire appelée a été celle du tourne-clef de la station de police centrale, David Corcoran, accusé d'avoir le 8 du mois courant laissé dans une cellule une vieille lésidaine âgée de quatre vingts ans. Corcoran a été acquitté ; sa culpabilité n'étant pas suffisamment établie.

Frank J. Darcy a comparu une seconde fois devant le Bureau sous l'inculpation d'ivresse et de provocation aux armes, assaillit et frappé un sergent de police de cour ou à la Black Maria. Ordre a été donné de l'arrêter de nouveau et la police est à sa poursuite.

Mort par hémorragie.—Hier matin sur les 7 heures et demie, un individu nommé John Schmeiler, âgé d'environ 53 ans, et polonais de naissance, vint mourir soudainement d'une hémorragie des poumons dans le cabinet du Dr Dupuytren, au coin des rues Dauphine et Hôpital. Le docteur dit que l'homme, qu'il ne connaissait pas, était entré dans son cabinet à 7 heures du matin pour le consulter et qu'il est mort bientôt après son entrée. La femme du défunt, qui demeure rue Bienville, en ayant été informée, a fait transporter le corps de son mari chez elle.

Ils entrent dans la bonne voie.—Lundi soir, un grand meeting de gens de couleur du septième ward a eu lieu à la salle Ste-Marguerite rue Tonti, entre les rues Onzaga et Abadie. Le meeting avait été convoqué dans le but de déterminer la politique que suivraient à l'avenir les votants de couleur du septième ward. Après avoir adopté une série de résolutions où sont dénoncés Hayes et les républicains qui ont participé avec lui aux fraudes commises, ils déclarent qu'ils se séparent carrément du parti républicain qui n'est plus digne de leur confiance, et qu'ils se rangent directement sous la juridiction du parti démocrate régulier de cet Etat.

Ont été admis comme membres honoraires du club organisé dans le septième ward : Gov. F. T. Nicholls, Lieut. Gov. L. A. Wiltz, Hon. Louis Bush, Hon. E. D. White, Hon. J. B. Rostes, Judge A. L. Tissot, Hon. J. D. Edwards, Hon. Chas. Cavanac, Judge W. T. Houston, Hon John McCaffrey, Hon. Ed. Pilsbury, Judge N. H. Righter, Judge Walter Rogers.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 14 mai.—On nous annonce pour aujourd'hui : Légère baisse barométrique, vent du sud-est, temps plus chaud, clair ou partiellement couvert.

Température, 14 mai 1878.

Thermomètre de C. DUBAMEL, Opticien.	Fahrenheit.	Centigrade.
6 A. M.	69	20
Midi	80	27
3 P. M.	83	29
6 P. M.	78	26

Départs.—Voyageurs partis hier soir par la route favorite de Mobile : Mlle Mangonzelle, Lagarde David Rost et famille, New York; Mme M G Winder et famille, Blount Springs; F R Evans, Chicago; Mme C M Schornmaker et famille, New York; N F Ogden, Knoxville; Col Richard Cespedes, New York; Moses Gibbs, Louisville; Mme M S Cooper, New York; Chas Simon, Pensacola; Jas M Whitlock.

Voyageurs arrivés dans les principaux hôtels.—Hôtel St-Charles : L B B Chatham, N Y; J H Sypher, St Mary; G de Errazer, N Y; S Frank, do; O H Quesada, Pensacola; Mme Jas A Roberts, Boston; Edward Roberts, do; W A Hatton, Cincinnati; Jas S Clarke, ville; Jas D Lynch, N Y; F W Lynch, do; Geo W Maloney, Chicago; Mrs M Wentworth, U S M A; Miss Jas M Brown, Galveston; Mlle R A Brown, do; Mlle Tillie Brown, do; Mrs J W Lang, do; G W Burwinger, St Mary; F H Manning et femme, Boston; Mlle J G Whipple, Salem, Mass; Jas Hafner, St Louis; W H H Lane, N Y; W F Parish, do; W J Peckham, Mobile; J M Lewis, Dallas, Tex; S Horner, bas du fleuve; E L McClonkey, ville; F C Bethel, Lse.

Affaire du chemin de fer Morgan.—M. Morgan avait dernièrement intenté devant la Cour de Circuit des E.-U. une action pour exproprier la chaussée du vieux chemin de fer des Opelousas de Brashear City à Vermilionville. Il l'avait vendue à la compagnie de la Nile-Orléans, Mobile et Texas, et la compagnie qui veut continuer son œuvre, a besoin de cette chaussée maintenant pour construire sa route à la Sabine. Mais un obstacle se présente. Frank Ames, le fondé de pouvoir de la compagnie de Mobile, dit que la vieille chaussée est hypothéquée en bloc avec le reste des propriétés de la compagnie pour la garantie de $7,250,000 de ses bons qui sont en souffrance.

Tous ces biens doivent être vendus le 31 du courant, à l'encan, et pourront être achetés par la compagnie Morgan si elle veut pousser sa voie jusqu'au Texas. Ils pourront rester aussi entre les mains des porteurs de bons qui n'ont pas le sou pour construire leur voie et qui n'en seraient pas plus avancés s'ils gagnaient le procès qu'ils ont maintenant à la Cour Suprême des Etats-Unis.

Il s'agit ici plutôt d'une question de capitaux que d'une question de propriété. Tout ce que les opposants à la demande de la compagnie Morgan pour expropriation peuvent désirer, c'est un pot de vin. Mais ils peuvent être déçus, car leurs droits sont périmés, le délai qu'on leur avait donné pour faire leur route étant expiré depuis longtemps, et Mr Morgan ayant accepté la nouvelle charte que l'année dernière, la Législature passa pour le mettre à même de continuer son chemin à la Sabine, dans la direction d'Orange, ou d'en construire une autre à sa volonté. Les porteurs de bons de la ligne de la Nouvelle-Orléans, Mobile et Texas, courent donc grand risque de tout perdre, s'ils demandent plus qu'un bagatelle.

Jetée à terre.—Lundi soir, vers 4 heures, Mme Jean Louis Jerle s'est fait beaucoup de mal, ayant été jetée de son wagon de lait à terre par la course subite de son cheval effrayé, au coin des rues Français et Derbigny. Elle a été transportée chez le pharmacien du coin d'où, après avoir repris ses sens, elle a été emmenée chez elle rue des Champs-Elysées près le canal Marigny. Le Dr Recouplus, ayant été appelé à lui prêter son assistance, ne peut encore se prononcer sur les lésions qu'elle a éprouvées et qui, en tout cas, sont graves.

Une nouvelle élection ordonnée par le juge.—Dans l'affaire de W. van Benthuysen et autres contre Albert Baldwin et autres, le juge Rodgers a rendu hier matin une intéressante décision, ordonnant que l'élection du 15 avril 1876, pour les directeurs de la compagnie du chemin de fer Crescent soit déclarée nulle et de nul effet. Il est ordonné en outre que le writ de quo warranto soit adressé, conformément à la loi, à Albert Baldwin, Holt Strong, H. Kennedy, E. Hart et B. W. Taylor, ledit H. Kennedy, comme président, A. Baldwin, R. Strong, E. J. Hart et B. W. Taylor, comme directeurs de la compagnie du chemin de fer, et remplissant leurs fonctions en vertu de l'ait. 17 de la charte de la dite compagnie, leur ordonnant de procéder à une nouvelle élection de directeurs, suivant les clauses de la charte et les dispositions de cet jugement. Les frais à la charge des défendeurs.

Toujours fugitif.—Lundi matin, le nègre Jake Smith, qui avait été arrêté samedi, rue du Canal, sur l'accusation de vol ou de tentative de vol par effraction, a été traduit devant la Seconde Cour de recorder et mis sous caution de $1000. A défaut de caution, il a été envoyé en prison, mais il n'y est pas entré, ayant échappé aux officiers de cour ou à la Black Maria. Ordre a été donné de l'arrêter de nouveau et la police est à sa poursuite.

LES DIVERTISSEMENTS A L'OPÉRA.—Un temps splendide a favorisé hier l'inauguration des divertissements organisés à l'Opéra par les Gardes Continentaux au bénéfice du monument à élever à la mémoire de l'illustre patriote Robert E. Lee, sur la place Tivoli, à la Nouvelle-Orléans. Toutes les loges et les galeries étaient remplies de dames et de demoiselles en toilettes de bal et le coup d'œil était fort brillant.

Un orchestre dirigé par le professeur Greuling et placé aux premières a joué des airs et des marches de circonstance pendant les tableaux qui ont obtenu un très grand succès. Les Gardes Continentaux ont successivement représenté "la Capture du fort Ticonderoga par Ethan Allen", la "marche vers la vallée Forge", "Washington à Monmouth" et "Moll Pitcher à la bataille de Monmouth". Ces tableaux ont été composés avec une scrupuleuse observation de la couleur locale. Aussi ont-ils été applaudis et bisés.

Les divers morceaux des intermèdes musicaux ont été aussi fort applaudis ; savoir : le quatuor "Strike The lyre" par Mlle Ida Reiman et MM Ross, Tracy et Raymond, la ballade "Gaëlheen Mavourneen" par Mlle Reiman, le quatuor "The Knights Farewell" par MM. Ross, Tracy, Raymond et Bremer et un air de Hayda par Mme Witham.

Après l'exercice par les Gardes Continentaux, place a été faite aux danseurs et un bal très animé a terminé la première soirée de divertissements.

Des tables très élégamment décorées et tenues par des dames et des demoiselles empressées et gracieuses, attiraient les groupes dans le foyer ou des rafraîchissements ont été servis à profusion, aux prix ordinaires de la ville. Nous donnerons plus de détails sur ce département dont le caractère attrayant sera apprécié par beaucoup de visiteurs.

Le programme de la seconde soirée n'est pas moins attrayant que celui de la première, on en trouvera les détails dans la grande annonce à la seconde page. La principale partie est la "Reine de Mai," représentée par la société d'Euterpe.

Rappelons aux personnes qui iront aux trois autres soirées qu'elles trouveront pour s'en retourner des chars jusqu'à deux heures du matin.

Nous espérons qu'il y aura foule ce soir comme hier.

La route de Jackson à New York. La plus ancienne et la meilleure.

LES VINS D'ESPAGNE EN FRANCE.—On mande de Cette que les arrivages de vins d'Espagne prennent dans ce port un développement de plus en plus considérable. Il en serait de même à Port-Vendres. Ce phénomène était prévu ; cependant, on ne supposait pas qu'il dût se produire dans de si grandes proportions, et cet accroissement brusque d'importation contribue à inquiéter très vivement les producteurs de vins du Midi. L'initiative en faveur d'un projet de loi sur le vinage va donc d'autant journal qui route à faire pour

—2—

Le foie est roi.—Le foie est l'organe important de tout le système humain, attendu qu'il contrôle la vie, la santé et le bonheur de l'homme. Quand il est troublé dans son action propre, les sources d'indigestions en sont le résultat. La digestion, de la nourriture, les mouvements du corps, et du cœur, l'action du cerveau et de quelques nerfs, sont en connexion avec les opérations du foie. Il a été prouvé avec satisfaction que le "Green's August Flower" est sans pareil pour guérir les gens affligés de dyspepsie ou de la maladie du foie, et tous les nombreux symptômes qui résultent d'un mauvais état du foie et de l'estomac. Bouteille d'échantillon pour essayer, 10 cents. Vente dans toutes les villes du continent américain. Vous verrez que trois doses sont justement ce qu'il vous faut.

MÈRES, MÈRES, MÈRES,

Ne manquez pas de vous procurer le sirop composé de vous le nom de "Mrs Winslow's Soothing Syrup" pour toutes les maladies communes par le dentition. Il soulage, ses enfants. Il soulage, guérit des coliques, régle l'intestin, et, en rendant la santé à l'enfant, assure le repos à la mère.

9 avril—

ENTREPOT DE TAPIS.

17 ..... Rue de Chartres 17

NOUS venons de recevoir un nouveau stock de tapis à notre stock. Nos prix actuels sont les mêmes qu'avant la guerre et au-dessous de ceux de Nouvelle-Orléans.

TAPIS VELOURS AXMINSTER, Wilton.
TAPIS INGRAINS, VICTORIA, CHAMBRE.
TOILES CIRÉES.
COUVERTURES DE TABLES ET DE PIANOS, Feuilles pour rideaux.
RIDEAUX DENTELLE ET DENTELLE BOTTINGHAM, Cretonne, &c.

A. BECOURNAU & SON.
6 Mr—m PP

Club Dramatique Louisianais.—Nouvelle-Orléans, ce 15 mai 1878.—SEANCE SPECIALE CE MERCREDI SOIR, 15 mai, à 7 3/4 précises, au local du Club No 61 rue Royale (entre Bienville et Conti).

Affaires urgentes et importantes.

Le présence est requise !

Par ordre du

A. L. TIRBOT, Président, C. D. L.
JULES L. RAMJAC, Secrétaire pro tem.
15 mai—1f

AVIS.

Le Dr J. A. BÉTANCOURT, de retour de la Havane, annonce à ses clientes et au public qu'il continuera exercer la pratique de la médecine et de la chirurgie et son cabinet No 73 rue St Joseph, entre Camp et St. Charles.

15 mai—1f

CHAMPAGNE BIEDERER.

100 Caisses Champagne L. BIEDERER.
40